agefiph
ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

AIDES ET SERVICES
SEPTEMBRE 2013

Recruter un collaborateur handicapé

Les aides et services de l'Agefiph

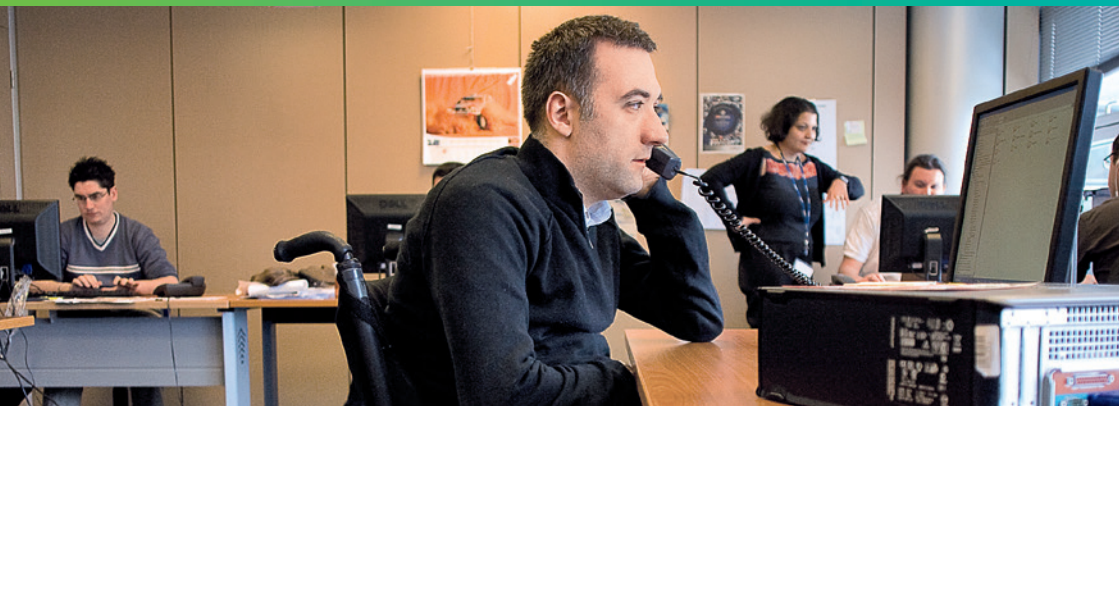

plus d'infos sur www.agefiph.fr

Recruter un collaborateur handicapé

Recruter une personne handicapée, c'est avant tout se doter de compétences utiles pour l'entreprise. C'est un moyen de vous acquitter de votre obligation d'emploi. Un recrutement réussi se prépare. Des professionnels sont là pour vous accompagner.

Les bonnes questions à se poser

Comme pour tout recrutement, embaucher une personne handicapée, c'est d'abord faire appel à des compétences répondant à un besoin précis de l'entreprise.
Les questions relatives au handicap n'interviendront que dans un second temps.

Avez-vous bien défini le poste à pourvoir ?
Quelles sont les tâches à réaliser, les contraintes éventuelles, les savoir-faire attendus ?
L'analyse de vos besoins ne doit pas être abordée uniquement en termes de poste, de niveau de diplôme ou d'âge, mais plutôt en termes de compétences et d'expérience.
Par ailleurs, quelles sont les éventuelles contraintes particulières du poste (port de charges lourdes, station debout prolongée, horaires décalés...) ?

Avez-vous suffisamment diffusé votre offre d'emploi ?
Pour multiplier les chances de trouver la bonne personne, il faut aussi multiplier les sources : Cap emploi, Pôle emploi, sites Internet spécialisés (notamment sur le site www.agefiph.fr), agences d'intérim...

Avez-vous envisagé les différentes possibilités d'embauche qui s'offrent à vous ?
Apprentissage, contrat en alternance, contrat aidé... Cela peut vous permettre d'élargir votre champ d'investigation et de bénéficier d'aides pour former la personne en fonction de vos besoins.

Lorsqu'un candidat se présente, quelles sont ses compétences ?
Ne vous focalisez pas sur le handicap, mais sur ce que la personne peut apporter.
C'est seulement ensuite que vous envisagerez avec elle ses éventuelles restrictions d'aptitude et, si besoin, les aménagements à prévoir.

Pourquoi vous faire accompagner ?

Pour réussir l'embauche d'une personne handicapée et ne pas se couper de

candidatures intéressantes, il est essentiel d'analyser les besoins du poste à pourvoir, de bien formuler son offre et d'utiliser les bons canaux de recrutement.
Il faut également s'interroger sur ses représentations du handicap, se méfier des a priori forcément réducteurs.
Il existe par ailleurs de nombreuses solutions, parfois très simples, pour combler d'éventuels écarts entre les capacités du candidat et les exigences du poste.
Autant de raisons pour solliciter des interlocuteurs compétents qui vous aideront à cibler et évaluer les candidats et à préparer leur intégration dans l'entreprise.

Qui peut vous aider ?

Cap emploi possède une expertise spécifique en matière d'insertion des personnes handicapées. Un conseiller peut vous accompagner durant toutes les étapes du recrutement : définition de l'offre, proposition de candidats, intégration de la personne embauchée.

Pôle emploi peut vous proposer des candidatures de personnes handicapées correspondant à vos besoins et des outils de recrutement intéressants : recrutement par simulation, évaluation en milieu de travail.

LES AIDES DE L'AGEFIPH DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER

L'Agefiph propose des aides destinées notamment à compenser le handicap mais également des prestations (EPAAST*, conseils de spécialistes d'un type de handicap…) réalisées par des experts sélectionnés par l'Agefiph. Elles sont mobilisables en complément des autres aides existantes.

* Etudes préalables à l'aménagement et l'adaptation des situations de travail.

L'AIDE À L'INSERTION PROFESSIONNELLE	destinée à l'embauche des personnes handicapées les plus éloignées de l'emploi en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois. L'aide concerne également les personnes handicapées déjà dans l'entreprise depuis au moins 6 mois, dans les 12 derniers mois.
L'AIDE AU CONTRAT EN ALTERNANCE*	pour un contrat d'une durée au moins égale à 6 mois, une aide complémentaire est proposée si un CDI ou un CDD d'une durée minimum de 12 mois est signé à l'issue de la période d'alternance. * Contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage.
L'AIDE AU TUTORAT	mobilisable avec tous les contrats de travail (dont les contrats en alternance).
LES AIDES DESTINÉES À COMPENSER LE HANDICAP	sont également mobilisables pour faciliter le recrutement d'un collaborateur handicapé (aménagement des situations de travail, …).

Quelles démarches ?

Prenez contact avec Cap emploi dans votre département. Il vous informera et vous conseillera sur l'emploi des personnes handicapées. En fonction de vos demandes, il pourra vous adresser des candidats à l'embauche, vous accompagner pour l'intégration de la personne recrutée et mobiliser les aides et services nécessaires.

Mobilisez les aides de l'Agefiph.
Le conseiller qui vous accompagne vous aide à faire le point sur vos besoins, identifie avec vous les aides de droit commun existantes et vous oriente vers l'aide ou le service Agefiph le mieux adapté à votre projet.
Le détail des modalités est à retrouver dans le dépliant « Aides et services Agefiph mode d'emploi ».

Plus d'infos

Consultez l'espace emploi sur notre portail Internet et déposez vos offres gratuitement. Vous trouverez aussi des conseils, toutes les informations sur les aides, les adresses utiles, les publications, l'actualité du handicap et des centaines de témoignages d'entreprises dans la base expériences.
Détail de ces aides sur le site : www.agefiph.fr

Direction de la communication Agefiph - Septembre 2013 - Photo : J.-F. Deroubaix - Réalisation : Connectis

VOS INTERLOCUTEURS

Agefiph

SON RÔLE
elle finance les aides et les services liés à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi.

PRÈS DE CHEZ VOUS ?
l'Agefiph est présente dans votre région.
Les coordonnées de votre délégation régionale sont disponibles sur www.agefiph.fr
Vous pouvez également la contacter au 0811 37 38 39.

Pôle emploi

SON RÔLE
il vous propose des candidatures de personnes handicapées et des dispositifs spécifiques de recrutement et d'évaluation.

PRÈS DE CHEZ VOUS ?
les coordonnées des agences locales Pôle emploi sont disponibles sur www.pole-emploi.fr

Cap emploi

SON RÔLE
il vous accompagne tout au long de votre démarche de recrutement et vous propose des candidatures de personnes handicapées.

PRÈS DE CHEZ VOUS ?
les coordonnées du Cap emploi le plus proche de votre entreprise sont disponibles sur www.agefiph.fr
Vous pouvez également vous renseigner au 0811 37 38 39.

plus d'infos sur www.agefiph.fr